

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél 21-37-18 -- 21-61-08 — FAX (228) 21-61-07 — LOME
Etranger	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste :					Les abonnements et annonces sont payables d'avance
Togo, France et autres pays d'expression française 150 frs					
Etranger : Port en sus 200 frs					
Les numéros spéciaux					La ligne 80 frs
					Minimum 250 frs
					Chaque annonce répétée : moitié prix :
					Minimum 250 frs

DIRECTION REDACTION ET ADMINISTRATION :

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT — TEL.; 21-20-48 / 21-27-11-LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la Propriété Foncière

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal civil de Lomé, Kara, Tsévié, Aného, Yoto, Dapaong.

Suivant réquisition, n° 15653 déposée le 9 décembre 1991, M. Houessou Dossou Joseph, profession de mécani-

cien retraité, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu, ancienne rue Fofana, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 99 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d' Aviation et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 6 et à l'est par le lot n° 28.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15654 déposée le 9 décembre 1991, M. Djondo Kouassivi dit "Kossiguyné", profession de gérant à la Société Bata, demeurant et domicilié à Yaoundé (Cameroun), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 35 et à l'ouest par le lot n° 26.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15655 déposée le 9 décembre 1991, M. Gayibor Anani Hila, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé Lomi-Nava, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Kélékou et borné au nord par les lots n°s 1450 et 1461, au sud par les lots n°s 1448 et 1459, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15656 déposée le 9 décembre 1991, M. Djidotor Yawo, profession de réviseur comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé-Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé-Ablogomé et borné au nord par le lot n° 666, à l'est par le lot n° 678, à l'ouest par le lot n° 676 et au sud par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15657 déposée le 9 décembre 1991, M. Abbey Anathé Mawubédjro, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Djidjoli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 86 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot n° 36 bis propriété Doe Woassékou, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 35.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15658 déposée le 10 décembre 1991, M. Agbégninon Ziandjo, profession de tailleur, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une

contenance totale de 2 a 99 ca, situé à Tokoin-Lycée, commune de Lomé, connu sous le nom d'Elavanyo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par des lots non identifiés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15659 déposée le 10 décembre 1991, M. Yamba Malic, profession de technicien supérieur géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong Kombonloaga, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 24 ca, situé à Dapaong, commune de Dapaong, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au sud et à l'ouest par des rues de 14 mètres, au nord par le lot n° 268 et à l'est par le lot n° 271.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15660 déposée le 11 décembre 1991, M. Assabrou Kokou Djaboufoh, profession de professeur au CEG de Nyékonakpoè, demeurant et domicilié à Tokoin-Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 276 et à l'ouest par le lot n° 274.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15661 déposée le 11 décembre 1991, M. Douti Tanemobe, profession de secrétaire d'administration, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 31 ca. 38, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 25 et 26, à l'ouest par le lot n° 22.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15662 déposée le 12 décembre 1991, M. Awedeou Assima, profession d'animateur culturel, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Caccaveli et borné au nord par le lot n° 416, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 418 et à l'ouest par le lot n° 414.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15663 déposée le 13 décembre 1991, M. Djoua Yoma, profession de commandant, chef de bataillon FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 51 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1510, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1507.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15664 déposée le 16 décembre 1991, Mme Akumah Adakou profession d'employée de bureau à la CNSS, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone de Réinstallation des Exp. et borné au nord par le lot n° 216, au sud par le camp de la FIR, le lot n° 220, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 217.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15665 déposée le 17 décembre 1991, M. Amega Atsu Koffi, profession de magistrat en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 26 a 78 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 53, au sud par le lot n° 49, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa

connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15666 déposée le 17 décembre 1991, M. Amega Atsu Koffi, profession de magistrat retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 79,9 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les lots n°s 573 et 574, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 583 et à l'ouest par le lot n° 580.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15667 déposée le 17 décembre 1991, M. Amega Atsu Koffi, profession de magistrat retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 60 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par les lots n°s 1327 et 1328, au sud par les lots n°s 1331 et 1332, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15668 déposée le 17 décembre 1991, la dame Akllassou Ablavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 50 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 80, à l'est par le lot n° 81 et à l'ouest par le lot n° 77.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15669 déposée le 17 décembre 1991, M. Kpessékou Nicoué, profession de directeur de service, demeurant et domicilié à Aflao Apédokoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 42 a 95 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au nord par la propriété de Amouzou Mihahe, au sud par la

propriété de Akpi Doumondji à l'est par la propriété de Titi Agbenyekou et à l'ouest par la propriété Akpi Doumondji.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'O.C.D.I et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15670 déposée le 18 décembre 1991, M. Bebensiké Lokou, profession d'ingénieur d'agriculture, demeurant et domicilié à Tokoin-Doumassessé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 55 ca, situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord, au sud et à l'ouest par des lots non identifiés et à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15671 déposée le 20 décembre 1991, la dame Afatchao Dédé Amavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin-Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 40 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 1225 et 1226 et à l'est par le lot n° 1227.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15672 déposée le 20 décembre 1991, M. da Silva Edem Elom, profession d'élève architecte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Kodomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 84 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 89 et 99.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15673 déposée le 23 décembre 1991, M. Djondo Kodjo Pascal, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, 38, Rue Dode Mensah — Hanoukopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 79 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apélébimé (Fiové) et borné au nord par le lot n° 125, au sud par les lots n°s 127 et 127 bis, à l'est par le lot n° 126 bis et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15674 déposée le 23 décembre 1991, M. Antoine Dovi Fumey, profession de fonctionnaire Sce des pêches, demeurant et domicilié à Lomé - Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 61, au sud par le lot n° 59, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 54.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15675 déposée le 24 décembre 1991, M. Amoussou Dovi Sokémawu, profession d'ingénieur d'élevage en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mlle Amoussou Kayi, revendeuse, demeurant à Libreville (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 37 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le lot n° 66, au sud par le lot n° 64, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 56.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Amoussou Kayi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15676 déposée le 23 décembre 1991, Mme Creppy Dédé Gamélé Rose épouse Sivomey, profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Adjangbakomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par le lot n° 2887, au sud par le lot n° 2885, à l'est par une rue et à l'ouest par le lot n° 2875.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15677 déposée le 24 décembre 1991, Mme Creppy Dédé Gamélé Rose épouse Sivomey, profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé-Adjangbakomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par le lot n° 2885, au sud par le lot n° 2883, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2873.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15678 déposée le 24 décembre 1991, M. Lareboré Faustin Kombiani, profession de mécanicien garagiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 635, au sud et à l'ouest par des rues en projet, et à l'est par le lot n° 637.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15679 déposée le 24 décembre 1991, M. Lareboré Faustin Kombiani, profession de mécanicien garagiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 02 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 738, à l'est par le lot n° 736 et à l'ouest par le lot n° 740.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15680 déposée le 24 décembre 1991, M. Lareboré Faustin Kombiani, profession de mécanicien garagiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 87 ca, situé à Aflao commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 713, à l'est par le lot n° 718 et à l'ouest par les lots n° 720 et 712.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15681 déposée le 20 décembre 1991, M. Fioklou-Toulou Kangni Massoda, profession de comptable (UAP), demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Av. Lib. Prol., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha, 26 a 30 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Agblévi et borné au nord par la propriété Hodzi, au sud par la propriété Agodé Moévi, à l'est par la propriété Kowou Adossi et la collectivité Wogbo et à l'ouest par la propriété Zinsou Edan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15682 déposée le 26 décembre 1991, Mme Late Ayawa, née Davon-Agbotsè, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 77 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 800 B et à l'est par le lot n° 801.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15683 déposée le 27 décembre 1991, M. Adoté Messan Akpabie, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une conte-

nance totale de 23 a 96 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adjougba et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n^{os} 128 et 129.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 15684 déposée le 27 décembre 1991, M. Messavussu Atta Abossé, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 30 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par l'Emprise de la voie ferrée Lomé - Kpalimé, au sud par les lots n^{os} 474 et 475, à l'est par le not n^o 480 et à l'ouest par le lot n^o 477.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 15685 déposée le 27 décembre 1991, M. Mountoumba Winepang Adam, profession de chef section OTP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant, en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 44 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n^o 807, au sud par le lot n^o 809 bis, à l'est par le lot n^o 808 et à l'ouest par la route d'Agbalépédogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 15686 déposée le 6 janvier 1992, M. Satreh Kokou Paul, profession de vague-mestre à la BTG, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 96 a 69 ca, situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Logomé et borné au nord par la propriété Ayité Gablam Halo, au sud par la propriété Atila Adjirakou Koffi, à l'est par la propriété Kowou Landjro et à l'ouest par Agbodjalou Kpétigo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa

connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 15687 déposée le 7 janvier 1992, Mme Gbégnédji Massan Akossiwa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Gbadago, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 31 a 30 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par les lots n^{os} 1330 et 1329, au sud par les lots n^{os} 1337 et 1338, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 15688 déposée le 7 janvier 1992, Mme Djobo Adizatou sans profession, demeurant à Paris et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 48 ca situé à Sokodé, commune de Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la propriété Foli-Bazi Fati et à l'est par la collectivité Pangalam.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 15689 déposée le 7 janvier 1992, Mme Zamba Ablavi Sepopo Florentine, profession de secrétaire au ministère de la Justice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Zamba Yves Pascal, comptable à la SIVOMAR S.A., demeurant à Abidjan, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n^o 796, au sud par une rue projetée, à l'est par le lot n^o 798 et à l'ouest par le lot n^o 794.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Zamba Yves Pascal et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 15690 déposée le 9 janvier 1992, M. Djobo Tété, profession d'opérateur-géomètre, demeurant

et domicilié à Lomé-Agoènyivé, Klévé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par le lot n° 115, au sud par le lot n° 117, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 102.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15691 déposée le 9 janvier 1992, M. Hunlédé Ayi Paulin, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, co-proprétaire de MM. Hunlédé Ayi Jérémie, Hunlédé Ayi Julien, Hunlédé Ama Emmanuel tous demeurant et domiciliés à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 89 ca, situé à Lomé-Adidome, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot n° 183, au sud par le lot n° 179, à l'est par le premier passage des bœufs et à l'ouest par le lot n° 181.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15692 déposée le 10 janvier 1992, M. Azovidé Mawussi Simon, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Ellesdorfertrasse (Allemagne), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 30 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par les lots n°s 293 et 294, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 305.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15693 déposée le 10 janvier 1992, M. Agbanzo Kodjo Messan, profession d'avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 65 ca, situé à Bè-Klouvi, commune de Lomé, connu sous le nom de

Houvémé et borné au nord par le lot n° 13, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 14 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15694 déposée le 10 janvier 1992, M. Adjou-Moumouni Albert Ganiyou, profession d'électro-technicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 48 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi Batomé et borné au nord par le lot n° 1395, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 1396.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15695 déposée le 10 janvier 1992, M. Adjou-Moumouni Albert Ganiyou, profession d'électro-technicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 15 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 442 et à l'est par le lot n° 443.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15696 déposée le 10 janvier 1992, M. Okoro Olapédo Arému, profession de technicien d'avion à Cotonou, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 218, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 214 et à l'ouest par le lot n° 212.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15697 déposée le 14 janvier 1992, M. Ketonou Viouazou Edouard, profession d'instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Lom-Nava, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 96 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Lycée et borné au nord, au sud et à l'est par des lots non identifiés, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15698 déposée le 14 janvier 1992, Mme Esso Amizétou, profession de sage-femme, demeurant à Kara et domiciliée à Sokodé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 98 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 39, à l'est par le lot n° 49 et à l'ouest par le lot n° 47.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15699 déposée le 15 janvier 1992, M. Djikpéré Djaguegnite Tampandja, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 63 a 39 ca, situé à Agoudza Badza, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Gbomavé et borné au nord par Bagou Sambiani, au sud par Agorui Alowodo, à l'est par Kamassa Kossi et Azigo Drah et à l'ouest par Alokpa Tsogbé, Agbanyo Kossi et Agorui Alowodo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15700 déposée le 15 janvier 1992, Mme Lawson Sibi, épouse Wyss, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Agbodrafo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 25 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs et borné au nord par l'emprise du Lac, au sud, à l'est et à l'ouest par la famille Nikoué Mensah.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15701 déposée le 15 janvier 1992, M. Agbabou Kodzo Amenyona, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 ha 12 a 21 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Davié Tekpo et borné au nord par la route Davié-Noépé et la suite Ehon-Topou, au sud par la propriété Adjale, à l'est par les propriétés Glive Ama, Atidewou Yawo, Aziatoga Komla et Boko Kessé, à l'ouest par la collectivité Djobokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15702 déposée le 15 janvier 1992, M. Agbabou Kodzo Amenyona, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 41 ha 31 a 82 ca, situé à Avétonou, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par la propriété Koumédzro Bernard, au sud par la propriété Doume Japhet, à l'est par la propriété Santana et à l'ouest par les propriétés Jackson Ahlidja et Doume Japhet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15703 déposée le 15 janvier 1992, l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes du Togo, représenté par le Frère Jaime Marcos Fernandez, membre du Conseil d'Administration dudit institut, majeur non interdit, demeurant et domicilié à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 45 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Caccaveli et borné au nord et à l'est par le T.F. n° 16101 R.T., au sud par la ligne de Haute Tension et à l'ouest par un terrain non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15704 déposée le 16 janvier 1992, Mme Freitas Anyoko Akouto, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée au n° 6 Rue Pierre Gafah - Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Fumey Akovi Kokou, étudiant en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2800, au sud par le lot n° 2798, à l'est par le lot n° 2814 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Fumey Akovi Kokou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15705 déposée le 16 janvier 1992, M. Ayessou Kagni, profession de chauffeur de taxi, demeurant et domicilié à Lomé-Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Ayessou Ayi Folly, entrepreneur au Gabon, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 67 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 237, au sud par le lot n° 235, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 227.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Ayessou Ayi Folly et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15706 déposée le 16 janvier 1992, M. Bamezon-Toulouan P. Adama, profession de commerçant en retraite, demeurant et domicilié à Lomé- Nyékonakpoé, Rue Bellow, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Gbédégbégnon Afantchao Kokou Thomas, radiologue à Berne Suisse, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, irrégulier d'une contenance totale de 23 a 47 ca, situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par les lots n° 236 bis, 236, 237, 240 et 241, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 243.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Gbédégbégnon Afantchao K. T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15707 déposée le 16 janvier 1992, M. Abel Adéola Ajibadé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité nigériane, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 00 ca, situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la propriété Nabiyou, Yaou au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Para-Tiza et à l'ouest par la propriété Tchaa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15708 déposée le 16 janvier 1992, M. Mawussi Ayi Adodo, profession de contrôleur des douanes, demeurant et domicilié à Agbalépédogan — Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 15 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Caca-veli et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 129, à l'est par les lots n° 131 et 132 et à l'ouest par le lot n° 127.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15709 déposée le 20 janvier 1992, M. Kangni Azanlekôr, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awonkoui et borné au nord par le lot n° 420, à l'est par le lot n° 422, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15710 déposée le 20 janvier 1992, Mme Mensah Ahlimba Tiné, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 791, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 788 et à l'ouest par le lot n° 787 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15711 déposée le 20 janvier 1992, M. Amoussou-Kpéto Ayao, profession d'agent de ECO-BANK-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot n° 139, au sud par le lot n° 137, à l'est par le lot n° 142 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15712 déposée le 22 janvier 1992, Mme Ouradé Akem Maaza, profession de juriste, demeurant et domiciliée à Agbalépédogan-Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 58 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1146, à l'est par les lots n° 1155 et 1154 et à l'ouest par le lot n° 1157.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15713 déposée le 22 janvier 1992, Mme de Souza Améyo Grâce, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 56 a 87 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamanye et borné au nord par la propriété de Souza G. Améyo, au sud par la propriété Dosseh Benjamin, à l'est par la propriété Dosseh Benjamin et à l'ouest par la propriété Abévi Dorvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15714 déposée le 22 janvier 1992, M. Radji Rassaki, profession de tailleur, demeurant et domicilié à Tokoin-Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togo-

laise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 18 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par un terrain non identifié, au sud par le lot n° 126, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par un passage de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15715 déposée le 22 janvier 1992, Mlle Afoh Ayissatou, profession de juriste, demeurant et domiciliée à Ablogamé-Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 837, au sud par le lot n° 839, à l'est par le lot n° 824 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15716 déposée le 22 janvier 1992, M. Adjou François Codjovi, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé Avenue des Kondona, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 89 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu, sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 61 et à l'ouest par le lot n° 59.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15717 déposée le 22 janvier 1992, Mlle Akplo Akuavi Dora, profession de directrice d'Etablissement : "AFRO 2 000", demeurant et domiciliée à Lomé, 4 Avenue maman N'Danida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 45 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non

dénommée, au sud par le lot n° 26, à l'est par une parcelle de M. Folly et le lot n° 25, à l'ouest par le lot n° 24.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15718 déposée le 22 janvier 1992, M. Assou Apéléte Kouassi, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 52 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiéguou et borné au nord par la propriété de Mamavi Deh, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 762.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15719 déposée le 22 janvier 1992, M. David Ayao, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 15 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe et borné au nord par la propriété Ayamenou Sessi, au sud et à l'est par les héritiers Kpétigo et à l'ouest par le TF n° 2565 TT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15720 déposée le 22 janvier 1992, M. David Ayao profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 35 a 32 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahe et borné au nord par la route Agoényivé-Sanguéra, au sud par la propriété Adjévi Vizah, à l'est par la propriété Adjévi Vizah et à l'ouest par les propriétés David Ayao et Adjévi Vizah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15721 déposée le 23 janvier 1992, M. Gbikpi Bénissan D.F. Dakitsé, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 06 ca, situé à Agou-Nyogbo, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Agbétiko-Assikoe et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Hémedzo E. Komivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15722 déposée le 23 janvier 1992, M. Souley Arba, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité nigérienne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 78 ca, situé à Lomé-Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le lot n° 2, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15723 déposée le 23 janvier 1992, Mme Afanyiakossou-Gbagba Tutuvi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 79 ca, situé à Lomé-Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la collectivité Djadjou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15724 déposée le 23 janvier 1992, M. Tchangan Simbossouani, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Agbalépédogan-Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en

un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé-Wonyomé et borné au nord par le lot n° 311, au sud par le lot n° 314, à l'est par les lots n°s 304 et 305 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15725 déposée le 24 janvier 1992, M. Ayivi B. Bébégnon Fo-Bé, profession de directeur de l'imprimerie Echos d'Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par une réserve administrative, au sud par une rue de 12 m, à l'est par le boulevard Gnassingbé, à l'ouest par le T.F. 10.804 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15726 déposée le 24 janvier 1992, M. Dossou K. Nukaméwo, profession de géomètre-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 44 a 48 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'est par la collectivité Mlatawou, au sud par les collectivités Agbélessessi et Kouassivi A. G. de Souza, à l'ouest par la collectivité Agbélessessi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15727 déposée le 29 janvier 1992, M. Agbäbou Kodjo Robert, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 69 ca, situé à Lomé-Bé, commune de Lomé, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par la propriété Galley Koussawo, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 14 bis et à l'ouest par le lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15728 déposée le 29 janvier 1992, M. Adjévi Anani, profession de maître menuisier, demeurant et domicilié à Lomé Bè Adakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1048, à l'est par le lot n° 1054 et à l'ouest par le lot n° 1056.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15729 déposée le 29 janvier 1992, M. Takpeké M. Tchédre, profession de militaire, demeurant et domicilié à Agoenyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 10 ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi-Nyivémé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 48, à l'est par le lot n° 47 et à l'ouest par le lot n° 46.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15730 déposée le 29 janvier 1992, M. Kpakpassim Akla Pya-Abalo, profession de secrétaire dactylographe, demeurant et domicilié à Aflao Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 31 ca, situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1163 et à l'est par le lot n° 1162.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15731 déposée le 30 janvier 1992, M. Gomado Kodjo Kouhoakpé, profession de directeur des

Ets GESCO-GOMADO, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 67 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbakodomé et borné au nord et à l'est par la collectivité Tsissan Dadzi, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15732 déposée le 30 janvier 1992, Mme AKLASSOU Ablavi Djévi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 94 a 80 ca situé à Afagnagan-Awassi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Lom' Nava et borné au nord par la propriété Sodjédji Adazouhoin, au sud par le cimetière, à l'est par les propriétés Amessinou Bedessou et Adabiokou Kodjo, et à l'ouest par la route Afagnagan Agomé-Glozou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15733 déposée le 30 janvier 1992, M. AYO Tcha, profession d'inspecteur d'éducation, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 10 ca, situé à Yadé, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Bou et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Assiou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15734 déposée le 3 février 1992, M. EKLOU Goudjovi Adassou, profession d'Ingénieur des mines à l'OTP, demeurant et domicilié à Hahotoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de

Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1156 bis, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 1159.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15735 déposée le 4 février 1992, M. KPADJOUA Kokou, profession d'agent des impôts à la DGID, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise; mandataire des héritiers da SILVEIRA-KONDO, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé-Agoé-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue de 16m, au sud par le lot n° 469, à l'est par le lot n° 471 et à l'ouest par le lot n° 467.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers da SILVEIRA-KONDO et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15736 déposée le 4 février 1992, M. AMEGBLE Kossi Seli, profession de missionnaire laïc, demeurant et domicilié à Baguida Cité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise agissant pour le compte de M. Améglé Koffi, Agent technique en retraite, demeurant à Libreville, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 04 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Lycée-Elavagnon et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par des lots non identifiés.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Améglé Koffi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15737 déposée le 4 février 1992, M. PATASSE Kpanlou, profession d'Inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 96 ca, situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par un lot non identifié, au sud par une rue non dénommée, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15738 déposée le 5 février 1992, M. KOUTON Nounagnon Télésphore, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 99 ca, situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n°s 26, 28 et 23 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15739 déposée le 5 février 1992, M. ZOBINOU Coffi Tchiegniagbé, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 38 ca, situé à Lomé Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 963, à l'est par le lot n° 966 et à l'ouest par le lot n° 962.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15740 déposée le 5 février 1992, M. da SILVEIRA Adjeh, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 94 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par la propriété Kpada Sronkpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15741 déposée le 6 février 1992, M. NIMON-TOKI Tiou, profession d'Electricien à la CEET, demeurant et domicilié à Tokoin-Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 22 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou Abo-

vey et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 276 et à l'est par le lot n° 274.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15742 déposée le 7 février 1992, Mme OGBONIN Afi, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Tokoin Gbossimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 35 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par le lot n° 220, au sud par le lot n° 222 bis, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 221.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15743 déposée le 7 février 1992, M. OGBONIN Komi, profession d'ouvrier bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbossimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 56 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par le lot n° 222, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 223.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15744 déposée le 11 février 1992, M. FOLEGA Méla Kougnonkouma, profession de Pointeur au Port Autonome de Lomé, demeurant et domicilié à Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 35 ca, situé à Lomé Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Djifa et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 11, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15745 déposée le 11 février 1992, M. GBEDESSY-WINI K. Toto, profession d'Agent du fisc à la DGID, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 91 ca, situé à Agoé-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par le lot n° 426 bis, au sud par le lot n° 422 bis, à l'est par une rue en projet de 12 m, et à l'ouest par le lot n° 424 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15746 déposée le 12 février 1992, M. NAYO F. Bediakou, profession d'Ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 84 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le T. F. n° 8147 RT, au sud par le lot n° 1216, à l'est par le lot n° 1222 et à l'ouest par le lot n° 1220.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15747 déposée le 13 février 1992, Mme Améyo F. BRUCE, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 63 ca, situé à Agoé-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atsanvé et borné au nord et à l'est par la collectivité Ajavon Ayi Kaligan, au sud par la propriété Kokou Gnakpo, à l'ouest par un lot non identifié.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15748 déposée le 13 février 1992, M. BONSI Kofi, profession de Professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de

Massohoin et borné au nord par le lot n° 42, au sud par le lot n° 46, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 43.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15749 déposée le 14 février 1992, M. KPETEMEY Venadé Boniface, profession d'Employé de bureau, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 79 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 205, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 204 et à l'ouest par le lot n° 208.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15750 déposée le 14 février 1992, M. ELO-GBEDEVI Yawo Dodzi, profession de Transitaire à la SOAEM-Togo, demeurant et domicilié à Lomé-Akodesséwa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Akodessewa et borné au nord par le lot n° 36, au sud par le lot n° 38, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 44.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15751 déposée le 17 février 1992, M. ALLEN Primus Komlan, profession de Soudeur-tôlier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 20 a 23 ca, situé à Lomé-Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanegbé Konhé et borné au nord par la collectivité Sowadan, au sud par les collectivités Afanvi Djoka et Mlagani Kossi, à l'est par la propriété Balo et à l'ouest par la collectivité Ayivon Avoumassodo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15752 déposée le 17 février 1992, M. ETOU Mawuyégnigan, profession de Monteur dessinateur laborantin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 38 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par la propriété Gawu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15753 déposée le 17 février 1992, M. PALANGA Milassime, profession d'Officier de police en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 69 ca, situé à Kara, commune de Kara et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par la propriété Palanga Panadeng et à l'ouest par la propriété Palanga Djobo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15754 déposée le 18 février 1992, M. AKINTONA Mufutawo, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Akodesséwa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 66 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Akodesséwa et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15755 déposée le 18 février 1992, M. KOUDJRA Kokou, profession d'Inspecteur vérificateur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Agoenyivé, préfecture

du Golfe et borné au nord par le lot n° 438, au sud par le lot n° 442, à l'est par le lot n° 440 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15756 déposée le 18 février 1992, M. AKAKPO yao, profession de Douanier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 16 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2374, au sud par les lots n°s 2364 et 2366, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 2368 et 2367.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15757 déposée le 18 février 1992, M. LAWSON Laté Dovi, profession de Géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé n° 26 de la rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de Monsieur Pennaneach Biova Soumi, Ingénieur pédologue, représentant permanent du Togo auprès de l'ONU à New-York, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 68 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 282, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 275 et à l'ouest par le lot n° 273.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Pennaneach Biova Soumi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15758 déposée le 19 février 1992, M. Assignon Folly, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 22 ca, situé à Lomé-Nyékouakpoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Boka et borné au nord par la rue Dote Mensah, au sud et à l'ouest par des terrains non identifiés et à l'est par la rue Deganos.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa

connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15759 déposée le 19 février 1992, M. Zobinou Coffi Tchiegniagbé, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 31 ca, situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la route Lomé-Kpalimé, à l'est par le T.F. n° 10 307 RT et à l'ouest par le lot n° 968.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15760 déposée le 19 février 1992, M. Adam Abdouramann, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, 89 Rue de la Paix, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 52 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par une rue nom dénommée, au sud par les lots n°s 1272, 1273 et 1271, à l'est par les lots n°s 1285, 1284 bis et 1273 et à l'ouest par les lots n°s 1271 et 1282.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15761 déposée le 20 février 1992, Mme Gonçalves Aku Lilas, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 33 Avenue de la Libération, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 83 ca, situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par la collectivité Johny Poussesse, à l'est, au sud et à l'ouest par la collectivité Agbodra.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15762 déposée le 20 février 1992, M. Amoussou Kokou Mawuli, profession d'étudiant à Paris, demeurant et domicilié à Paris (France), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 71 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 206, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par une rue en projet de 18 m et à l'ouest par le lot n° 210.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15763 déposée le 20 février 1992, M. Yele Danaw, profession de directeur commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 85 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 29, à l'est par le lot n° 31 bis et à l'ouest par le lot n° 30.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15764 déposée le 20 février 1992, M. Batchassi Bossoley, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 54 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 206, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 211 et à l'ouest par le lot n° 209.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15765 déposée le 20 février 1992, M. Tagah Kodjo, profession d'employé au service des Finances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 93 ca, situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 633, au sud par une rue de 16 m, à l'est par les lots n°s 629, 628 et 634 et à l'ouest par le lot n° 626.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15766 déposée le 20 février 1992, M. Gomez Kossi Midodji Marcus Legrand, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 34 Rue Houndjago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'Hôtel de l'Union à Aného, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 25 ca, situé à Aného, commune d'Aného, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Hôtel de l'Union et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15767 déposée le 21 février 1992, M. Namessi Kao, profession de représentant commercial, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 05 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2715 bis, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 2715 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15768 déposée le 26 février 1992, Mlle Djafalo Essossimna épouse Abalo, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 18 ca situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Kara-Sud et borné au nord par un lot non identifié, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15769 déposée le 26 février 1992, Mme Djafalo Essossimna épouse Abalo, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 57 ca, situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Zongo Yeyé et borné au nord, au

sud et à l'ouest par la collectivité Kpatcha, à l'est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15770 déposée le 26 février 1992, M. Laban Komlan, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, tél. 21-64-11, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mlle Grunitzky N'tifafa, propriétaire, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 02 a 94 ca, situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Grunitzky N'tifafa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15771 déposée le 26 février 1992, M. Ahadji Attisso, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55 a 68 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 637 et 638.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15772 déposée le 26 février 1992, M. Adjivon Kossi, profession d'agent de commerce, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Ramco, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 74 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 334, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15773 déposée le 26 février 1992, M. Ourobody Tchagbedi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Tokoin Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 41 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2257, à l'est par les lots n°s 2264 et 2259 et à l'ouest par le T F 17083 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15774 déposée le 26 février 1992, Mme Atcha Massan, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Collège St Joseph et borné au nord par le lot n° 2, au sud par le lot n° 4, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les héritiers Benno Kentzler.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15775 déposée le 27 février 1992, Mme Tchédre Abidé, épouse Mable, profession de secrétaire médicale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 20 ca, situé à Lomé Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé-Totsivi et borné au nord par les lots n°s 216 et 216 bis, au sud par le lot n° 212, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par les lots n°s 213 et 215.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15776 déposée le 27 février 1992, M. Toulassi Anani Mawuwona, profession de topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord

par le lot n° 100, au sud par le lot n° 73, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 65 et 66.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Lawson-Drackey Agbolété et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15777 déposée le 27 février 1992, Mme Lawson Latré Rebecca, profession de secrétaire dactylo en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-Kpota, 4 rue Delima, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 75 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Akodesséwa et borné au nord par le lot n° 267, au sud par une ruelle de 3 m, à l'est par une réserve administrative et à l'ouest par le lot n° 266 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15778 déposée le 27 février 1992, M. Delina José Dovi, profession de gendarme en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 35 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Akodesséwa et borné au nord par une réserve administrative, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est par le lot n° 275 et à l'ouest par le lot n° 276 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15779 déposée le 27 février 1992, Mme Marie-Magdalena Powovi Moevi, épouse d'Almeida, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, 30 rue de l'Entente, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Adrien Adoté Moevi, fondé de pouvoirs à la banque Indo-Suez, domicilié à Mantes-la Ville, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi-Agbavi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés Foli Kpatcha Ayélé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Adrien Adoté Moevi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15780 déposée le 27 février 1992, M. Adigun Assouman, profession de tailleur, demeurant et domicilié à Lomé-Anagokomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par les lots n°s 267 et 268, au sud par le lot n° 270, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15781 déposée le 28 février 1992, M. Bailey Larry, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, agissant pour le compte de la Mission Baptiste du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 51 a 84 ca situé à Tabligbo, préfecturé de Yoto et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 1, 9 et une rue non dénommée, à l'est par la propriété Kponton et à l'ouest par la propriété Viagbo Akakpo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Baptiste du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15782 déposée le 28 février 1992, M. Koumouvi Kétévi Roch, profession d'assistant d'hygiène

d'Etat, demeurant à Atakpamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 93 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par la propriété Zankou, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la propriété Akoété Aristide.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15783 déposée le 28 février 1992, M. Lawson-Hétcheli Tévi, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de Mme Attiogblé Folly Dédé, née Agbodan, revendeuse à Libreville (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 38 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 967, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 967.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Attiogblé Folly Dédé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière,

Germain Kelleba BALLEBAKO